

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Délibération n° **DEL2021_06_9**

Intitulé : **PASSATION D'UN AVENANT A L'ACCORD CADRE "SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS - CONDUITE DE BUS" N° 2020-11**

Administration générale - Commande publique - Marchés publics

*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs , sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 6

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Monsieur Jean Louis LUC, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard

CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Madame Charlotte MASSET

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE.

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Lors de sa séance du 26 janvier 2021, le conseil communautaire a voté favorablement au transfert de la compétence organisation de la mobilité au 1^{er} juillet 2021.

Ce transfert de compétence implique le transfert du service régulier de transport public de personnes, dénommé « Vikibus », desservant les communes de Yvetot et Sainte Marie des champs.

Pour la gestion de ce service, la ville d'Yvetot a passé un marché public de prestations de conduite des bus urbains du réseau Vikibus, sous la forme d'un accord-cadre.

Ce marché a été notifié à la société CARS HANGARD pour un commencement de prestations en date du 1^{er} janvier 2021 pour une durée initiale de 12 mois reconductible 3 fois (soit une durée totale de 48 mois) pour un montant total de 1 032 000 € HT (valeur DQE).

Au 1^{er} juillet prochain, la Communauté de Communes est substituée de plein droit dans les droits et obligations découlant des contrats conclus par la commune d'Yvetot. Les contrats sont exécutés de plein droit dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

Après négociation avec la société Cars Hangard, il est proposé la passation d'un avenant à ce marché public, afin de lui confier les prestations directes d'exploitation du réseau de transport : entretien maintenance des véhicules, conduite des bus, licence transport ...

Cet avenant est conclu pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022, afin de permettre à la communauté de communes d'assurer la continuité du service public et de disposer du temps nécessaire pour choisir le mode de gestion le plus adapté pour la mise en place et la gestion du futur réseau de mobilité.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offre en date du 8 juin 2021,

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 08/06/2021

Article 1^{er} – D'autoriser la passation de l'avenant joint en annexe et concernant le marché public de « services de transports urbains – conduite des bus » n° 2020-11 conclu par la ville d'Yvetot et transférée à la Communauté de Communes.

Article 2 – De décider que l'avenant au marché prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

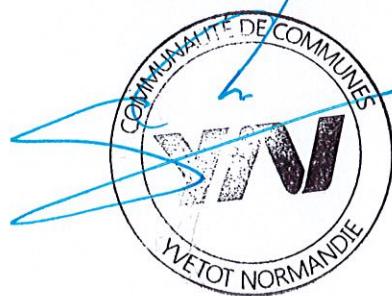
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 076-247600620-20210617-DEL20210609-DE

